

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
29 juin 2017
n° 23 / 7736^e
pages 1297 à 1352

CHRONIQUES / Nouveau droit des obligations

La validité des prérogatives contractuelles
après la réforme du droit des contrats

> Anne Etienney-de Sainte Marie

1312

La notion d'exception inhérente à la dette

> Frédéric Danos

1319

ÉDITORIAL

1297 Programme d'un candidat à l'élection présidentielle, *Ferdinand Lop*

ACTUALITÉS

- 1300 Interdiction de diriger (cessation des paiements) : application de la loi du 6 août 2015
- 1301 Société à responsabilité limitée (gérant) : portée de la décision fixant la rémunération
- 1302 Produits défectueux (vaccin) : preuve par présomption en cas d'incertitude scientifique
- 1304 Lutte contre le terrorisme : présentation en conseil des ministres du projet de loi

POINTS DE VUE

- 1307 Avis de mort imminente d'un proche par lettre recommandée..., *Annick Batteur*
- 1309 L'indemnisation imparfaite du déficit fonctionnel permanent, *Sebastian Van Teslaar*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1328 **Panorama** : Droit constitutionnel, *Nathalie Jacquinot et Romain Vaillant*
- 1339 **Notes** : La nécessité de la garde à vue : quel contrôle juridictionnel après la réforme ?,
note sous Crim. 28 mars 2017, Sébastien Pellé
- 1344 QPC, interprétation et construction jurisprudentielles : l'exemple de la théorie de l'apparence en
matière immobilière, *note sous Civ. 3^e, 30 mars 2017, Tarik Lakssimi*
- 1348 Le droit de la sécurité sociale au soutien de la sécurité routière !, *note sous Civ. 2^e, 9 mars 2017,*
Chantal Mathieu et Fabienne Terryn

ENTRETIEN

- 1352 Antoine Lyon-Caen - Vers un socle européen des droits sociaux ?

DA|LOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Juin 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

ÉDITORIAL

Ferdinand Lop

1297

Programme d'un candidat
à l'élection présidentielle



ACTUALITÉS

1300

DROIT DES AFFAIRES

Entreprise en difficulté

Interdiction de diriger (cessation des paiements): application de la loi du 6 août 2015, *Com.* 14 juin 2017

Liquidation judiciaire (contrat de prévoyance): portée de la cessation d'activité du débiteur, *Com.* 14 juin 2017

Clause de réserve de propriété (revendication du prix): preuve du maintien du bien en l'état initial, *Com.* 14 juin 2017

Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (indemnité de cessation): refus de conclure un nouveau contrat, *Com.* 21 juin 2017

Société et marché financier

Société à responsabilité limitée (gérant): portée de la décision fixant la rémunération, *Com.* 21 juin 2017

Comptabilité (comptes annuels): méthode de comptabilisation d'un droit d'option sur actions, *CJUE* 15 juin 2017

1302

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Publicité foncière: sanction de la publication d'un acte exclu des formalités, *Civ. 3^e,* 15 juin 2017

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produits défectueux (vaccin): preuve par présomption en cas d'incertitude scientifique, *CJUE* 21 juin 2017

Famille-Personne-Succession

Protection des majeurs (renouvellement): application dans le temps de la loi du 16 février 2015, *Civ. 1^{re},* 15 juin 2017

Divorce (prestation compensatoire):

date de prise d'effet de la suspension, *Civ. 1^{re},* 15 juin 2017

Indivision (partage judiciaire):

demande en licitation d'un bien indivis, *Civ. 1^{re},* 15 juin 2017

Mineur (administration des biens): clause

d'exclusion de l'administration légale, *Civ. 1^{re},* 15 juin 2017

1303

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (responsabilité décennale): définition des désordres couverts, *Civ. 3^e,* 15 juin 2017

Expropriation

Procédure d'expropriation (appel): respect strict du délai de dépôt des pièces, *Civ. 3^e,* 15 juin 2017

1304

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Lutte contre le terrorisme: présentation en conseil des ministres du projet de loi
Infraction infraction routière (confiscation du véhicule): invocation de l'atteinte au droit de propriété, *Crim.* 13 juin 2017

1305

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Déclaration de patrimoine (ministre): constitutionnalité du régime, *Cons. const.,* 23 juin 2017

1305

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale

Assurance maladie (fraude): contrôle du montant de la pénalité par le juge, *Civ. 2^e,* 15 juin 2017

Versement de transport (restitution):

sommes indûment versées par l'employeur, *Civ. 2^e,* 15 juin 2017

1306

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

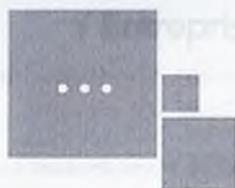
Compétence européenne (matière contractuelle): codébiteurs solidaires d'un contrat de crédit, *CJUE* 15 juin 2017

Arbitrage (impartialité et indépendance):

renonciation à invoquer le défaut, *Civ. 1^{re},* 15 juin 2017

Profession juridique et judiciaire

Avocat (plaque professionnelle): apposition sur la partie arrière de l'immeuble, *Civ. 1^{re},* 9 juin 2017



POINTS DE VUE

1307 Avis de mort imminente d'un proche par lettre recommandée...
par Annick Batteur

1309 L'indemnisation imparfaite du déficit fonctionnel permanent
par Sebastian Van Teslaar



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1312 La validité des prérogatives contractuelles après la réforme du droit des contrats
par Anne Etienney-de Sainte Marie

1319 La notion d'exception inhérente à la dette
par Frédéric Danos

PANORAMA

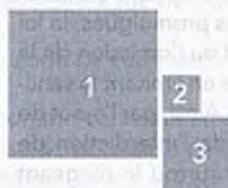
1328 Droit constitutionnel
janvier 2016 - décembre 2016
par Nathalie Jacquinot et Romain Vaillant

NOTES

1339 La nécessité de la garde à vue: quel contrôle juridictionnel après la réforme?, note sous *Crim.* 28 mars 2017
par Sébastien Pellé

1344 QPC, interprétation et construction jurisprudentielles: l'exemple de la théorie de l'apparence en matière immobilière, note sous *Civ. 3^e*, 30 mars 2017
par Tarik Lakssimi

1348 Le droit de la sécurité sociale au soutien de la sécurité routière!, note sous *Civ. 2^e*, 9 mars 2017
par Chantal Mathieu et Fabienne Terry



ENTRETIEN

1352 Antoine Lyon-Caen
Vers un socle européen des droits sociaux ?



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).